

# Smalto



*Francesco Smalto tailleur depuis 1962*

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



## SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	5
COMPTES SOCIAUX	19
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	27
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	43



**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice (ces comptes étant joints au présent rapport), les délégations et autorisations à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Pour mémoire, le 22 avril 2009, l'Assemblée Générale a décidé d'adopter une nouvelle dénomination sociale, à savoir : SMALTO.

En date du 12 juin 2009, Le Conseil d'Administration a coopté Mme Baur en tant qu'administrateur en remplacement de M. Dutto, démissionnaire.  
Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2009.

Le Conseil d'Administration, en date du 3 février 2010, Monsieur Philippe Levêque de Vilmorin a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général de la société.

En date du 9 février, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Thierry Le Guénic Directeur Général et Mme Baur Directeur Général Délégué de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, votre capital a été porté de 3.045.342,11 euros au 31 mars 2009 à 3.105.459,78 euros.

Au 31 mars 2010, le capital social est composé de 155.272.989 actions.

La variation du capital social d'un montant de 62 117,67 euros s'explique comme suit :

- Une réduction de capital de 13,31 euros.
- Une série d'augmentations de capital a été réalisée dans le cadre d'exercice de BSA code valeur FR0010649228. 946 060 BSA ont été convertis, augmentant le capital social de 18 921,20 euros et créant 946 060 actions nouvelles.
- Dans le cadre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale en date du 30 novembre 2009, le Conseil d'administration a procédé à une

augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes susceptible d'investir dans le cadre d'un placement privé.

2 160 489 actions nouvelles ont été créées augmentant le capital social de 43 209,78 euros. La prime d'émission attachée à cette augmentation de capital ressort à 172 839,12 euros.

## **RESULTAT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

Le chiffre d'affaires H.T., constitué par la refacturation des frais aux sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle assiste, s'est élevé cette année à 2 037 502 euros contre 1 751 556 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 055 847 euros dont 17 000 euros de reprises sur provision, contre 1 899 494 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes ainsi que les autres charges totalisent 1 312 692 euros contre 1 516 421 euros, soit une baisse de 13%

Le montant des traitements et salaires charges sociales comprises s'élève à 844 131 euros contre 454 557 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 389 K€.

Cette variation s'explique par le fait que votre société a désormais en charge son personnel de management. La société rémunère directement le Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et dispose à présent d'un directeur administratif et financier (1<sup>er</sup> avril 2009), d'un contrôleur de gestion (1<sup>er</sup> octobre 2008) et d'une assistante RH. Ces modifications de structure impactent les charges de personnel, charges sociales comprises pour un montant de 350 K€. Ces charges d'exploitation sont refacturées aux filiales de votre société.

La perte d'exploitation ressort à (94 003) euros contre (131 603) euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 10.

Le résultat financier est bénéficiaire de 816 000 euros contre une perte de (48 496) euros au titre de l'exercice précédent.

Ce résultat s'explique par le produit des intérêts sur compte courant des filiales Francesco Smalto Suisse pour un montant 265 339 euros et F.S.I pour un montant de 917 797 euros. Les charges financières sont imputables aux intérêts sur emprunt obligataire pour (299 999) euros, aux intérêts bancaires pour (21 374) euros et aux intérêts sur compte courant de la filiale Luxury Distribution Cannes pour (45 764) euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 721 997 euros contre (180 100) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de (65 335) euros compte tenu d'une charge sur exercices antérieures.

Le résultat exceptionnel de l'exercice précédant ressortait à 2 840 K€ et provenait de la cession des titres relative à la réorganisation juridique du groupe.

Ainsi, au 31 mars 2010, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 656 662,39 euros contre un bénéfice net comptable de 2 659 704 au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2010, le total du bilan de la Société s'élevait à 36 391 976,22 euros contre 36 320 575,63 euros pour l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de commerce est joint en annexe au présent rapport.

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT**

<b>SITUATION FOURNISSEURS - ECHEANCES</b>							
	31/03/2010				31/03/2009		
	ECHU	NON ECHU	TOTAL		ECHU	NON ECHU	TOTAL
Fournisseurs							
- Crédoiteurs	-546 318.33	-969 718.38	-1 516 036.71		-890 896.30	-14 930.78	-905 827.08
(dont Fournisseurs en litige)	-62 682.36	0.00	-62 682.36		-62 682.36	0.00	-62 682.36
- Débiteurs	57 857.78	0.00	57 857.78		334 134.28	0.00	334 134.28
FNP	0.00	-149 559.53	-149 559.53		0.00	-111 847.63	-111 847.63
Avoir à recevoir	0.00	593.06	593.06		0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>-488 460.55</b>	<b>-1 118 684.85</b>	<b>-1 607 145.40</b>		<b>-556 762.02</b>	<b>-126 778.41</b>	<b>-683 540.43</b>
<b>SITUATION CLIENTS - ECHEANCES</b>							
	31/03/2010				31/03/2009		
	ECHU	NON ECHU	TOTAL		ECHU	NON ECHU	TOTAL
Clients hors Groupe	44 887.53	0.00	44 887.53		44 887.51	0.00	44 887.51
Clients Groupe	102 673.71	0.00	102 673.71		450 652.47	0.00	450 652.47
Factures à établir Groupe	0.00	0.00	0.00			646 319.28	646 319.28
Avoir à établir Groupe	0.00	0.00	0.00			-77 740.00	-77 740.00
<b>Total</b>	<b>147 561.24</b>	<b>0.00</b>	<b>147 561.24</b>		<b>495 539.98</b>	<b>568 579.28</b>	<b>1 064 119.26</b>

### **EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le Conseil d'Administration du 15 juin 2010 usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009 en sa première résolution, a augmenté le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes telles que définies à ladite assemblée, d'une somme de 288 153,60 euros par création de 14 407 680 actions nouvelles de 0.02 euro de valeur nominale par action avec une prime d'émission de 0.08 euro par action.

Le capital a, ainsi, été porté à la somme de 3 393 613, 38 euros.

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES METHODES D'EVALUATION**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élevant à 656 662,39 euros comme suit :

### **Origine :**

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	656 662,39 euros
A la réserve légale :	32 833,12 euros
Au report à nouveau créditeur :	1 884 088,93 euros
Soit un bénéfice distribuable de	2 507 918,20 euros

Dont l'affectation serait la suivante :

Aux actions à titre de dividende	1 696 806,69 euros
Au poste « Autres réserves »	811 111,51 euros

L'Assemblée Générale décide que chacune des 169 680 669 actions composant le capital social au 31 mars 2010 recevra un dividende de 0.01 euro par action qui est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

En cas de rejet de l'option offerte aux actionnaires entre le paiement de la totalité du dividende mis en distribution lui revenant au titre des actions dont il est propriétaire, en numéraire ou en actions à créer de la société, la date de mise en paiement sera déterminée par le Conseil d'Administration conformément à la loi.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la mise en paiement de ce dividende dans les meilleurs délais.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

(Option pour le paiement du dividende ordinaire en actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément à l'article 36 alinéa 2 des statuts, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement de la totalité du dividende mis en distribution, en numéraire ou en actions à créer de la Société.

Les actions nouvelles, objet de la présente option, seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminué du montant net du dividende unitaire.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre

d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er avril 2010. L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer la date d'ouverture et de clôture de la période, laquelle durée ne pourra être supérieure à un (1) mois, pendant laquelle les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en actions.

A l'issue de cette période, les actionnaires n'ayant pas opté recevront le paiement du dividende en numéraire.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution, notamment : fixer la date du paiement effectif du dividende, date qui devra, conformément à la loi, intervenir dans les trois (3) mois de la réunion de l'Assemblée Générale, constater le nombre d'actions émises en application de la présente résolution et apporter aux articles 6 et 7 des statuts toutes modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que notre société n'a supporté aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du même code.

### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous rappelons que la société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au titre de l'exercice.

### **EVOLUTION PREVISIBLE / PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au travers de ses filiales, votre société entend poursuivre et développer son activité dans un contexte de forte instabilité et d'absence de point de repère sur les marchés internationaux.

Votre société a dès septembre 2008 pris un certain nombre de mesures de gestion applicables à ses filiales et qui vont perdurer :

- diminution des coûts de gestion et de fonctionnement sur l'ensemble des filiales.
- Renégociation de nos conditions d'achat et plus généralement de nos conditions financières de nos fabricants.

Tout en cherchant à consolider ses positions actuelles dans les pays de l'Est et du Moyen Orient, votre société va s'employer à accélérer le développement du chiffre d'affaires multimarque à l'international notamment vers les pays limitrophes de la France, et également vers les pays émergents.

Un programme d'arbitrage des licences de marque est en cours de réalisation et devrait se poursuivre.

Il consiste à conclure de nouvelles licences financièrement plus avantageuses, d'une part sur des produits qui ne sont pas le cœur de métier de la marque, (montre, instruments d'écriture,...), et d'autre part sur des marchés trop éloignés de la France et ayant des caractéristiques produit particulières (Singapour, par exemple).

Ces nouvelles licences sont en accord avec la stratégie d'entreprise qui vise à faire perdurer le positionnement de la marque luxe/haut de gamme, et qui correspond à la tradition historique du métier de tailleur de Smalto.

La création d'un site internet à la fois e-commerce et site de marque devrait être un relais de croissance important et permettre une meilleure communication institutionnelle. Ce site sera en ligne pour la fin de l'année 2010.

Votre société au travers de ses filiales a également mis au point un programme de communication ciblé et financièrement optimisé. Les axes de communication retenus prônent toujours une valeur d'excellence en adéquation avec les valeurs de la marque. Ils tournent autour du cinéma, de la course automobile, du rugby et du Golf. Les effets des actions devraient être largement visibles au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et du premier trimestre 2011.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune acquisition ni prise de participation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Nous vous exposons ci-après les résultats de nos filiales et participations :

La société **FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 94 670.84 €, détenue directement à 100%, dont le siège social est sis au 2 rue de Bassano – 75116 PARIS, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 329 120 794 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2010, un total des produits d'exploitation de 21 420 K€ et un résultat net déficitaire de <2 308.5> K€.

Ce résultat déficitaire est essentiellement imputable à une baisse de chiffre d'affaires de l'activité négoce international, et plus particulièrement celui généré par la clientèle de prestige (-3,5 M€). Par ailleurs, ce résultat tient compte, cette année, des intérêts de compte courant pour 917 K€.

La société **LUXURY DISTRIBUTION CANNES** (anciennement SMALTO Cannes), société par actions simplifiée au capital de 2 212 500 euros, détenue à 100%, dont le siège social est sis 2 rue de Bassano – 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le numéro 421 600 024 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2010, un chiffre d'affaires de 866 K€ et un résultat net comptable bénéficiaire de 431 K€.

La société **FRANCESCO SMALTO (Suisse Sàrl)**, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 CHF, détenue à 100%, dont le siège social est sis 19 quai du Mont Blanc - 1201 Genève, immatriculée au registre du commerce suisse sous le numéro CH-660-0185998-5 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2010, un chiffre d'affaires de 2 300.2 KCHF et un résultat bénéficiaire de 4 099.7 KCHF. Le niveau de résultat de la filiale SUISSE est dû à la cession du droit au bail de la boutique située rue du Rhône à Genève qui a généré une plus value de 4 290 KCHF.

En mars 2010, la société a conclu un nouveau bail au 19 quai du Mont Blanc à Genève, permettant ainsi d'assurer la continuité de l'exploitation du fonds de commerce.

### **MANDATS SOCIAUX**

Nous vous invitons à consulter en annexe du présent rapport, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, la liste des mandats exercés par les membres du conseil d'administration de notre société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration au titre de cet exercice.

Nous vous proposons de nommer M. Patrick Engler, domicilié au 2, rue de Bassano, 75016 Paris, aux fonctions de nouvel administrateur.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Une rémunération de 101 951.40 euros a été versée au titre du mandat de Directeur Général à M. Philippe de VILMORIN à compter du 1 avril 2009 au 03 février 2010. M. Philippe de VILMORIN a bénéficié également du versement d'une cotisation définie au titre d'une « retraite sur complémentaire » égale à 6% de sa rémunération brute jusqu'au plafond puis de 3,6% au-delà.

La société Financière AMON, représentée par M. Thierry LE GUENIC, a signé un contrat de service en date du 28 août 2008. Au titre de ce contrat, il a été versé la somme de 180 K€ sur l'exercice 2009-2010.

Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux autres mandataires sociaux.

### **SEUIL DE PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la société ne détient aucune action composant le capital social.

### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour lui permettre de présenter

son rapport spécial prescrit par l'article L. 225-40 du Code de commerce et nous vous soumettons une résolution relative à l'approbation des termes de son rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, les conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiquées aux commissaires aux comptes et aux membres du conseil d'administration.

**DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER UNE AUGMENTATION DE CAPIAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET/OU D'AUTRES VALEURS MOBILIERES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS**

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-138 et L.228-91 et suivants du Code de commerce de :

- 1- Déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, d'actions, ou de valeurs mobilières régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société, émises à titre onéreux ou gratuit, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
- 2- Décider que sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, à des actions de préférence;
- 3- Décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières qui seraient émises en application de la présente résolution, au profit des catégories de personnes suivantes susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé :
  - les investisseurs qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA » ou de l'impôt sur le revenu (Article 199 tercedies – OA CGI)
  - les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA" ou de l'impôt sur le revenu (Article 199 tercedies – OA du CGI) ;
  - les fonds d'investissement qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA" ou de l'impôt sur le revenu (Article 199 tercedies – OA du CGI) ;

- 4- Décider que le montant maximal des augmentations de capital, primes d'émissions incluses, susceptible d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 5.000.000 euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte du montant des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux éventuelles stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, visant à préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- 5- Décider que, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actif net comptable réévalué, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et le méthode des comparables.
- 6- Prendre acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation donnent droit ;
- 7- Décider que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de :
  - décider l'émission de titres, arrêter les modalités et conditions des opérations, déterminer la forme et les caractéristiques des titres à émettre et arrêter les prix et conditions de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance (avec une date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation donneront accès à des actions ordinaires de la société ;
  - Arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein des catégories définies au paragraphe 3 de la présente résolution ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières allouées à chacun d'entre eux ;
  - Faire, le cas échéant, toute démarche nécessaire en vue de l'admission en bourse des actions créées partout où il le décidera ;
  - Imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
  - Constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations de capital social réalisées en application de la présente autorisation ;
- 8- Prendre acte que le Conseil d'administration, lorsqu'il fera usage de la présente délégation, établira un rapport complémentaire à la prochaine assemblée générale ordinaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération ;

- 9- Décider que la présente délégation est valable, à compter de la présente Assemblée générale, pour une durée de 18 mois.

**DELEGATION DE POUVOIRS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET  
DE PROCEDER A L'AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS  
RESERVEES AUX ADHERENTS D'UN PLAN EPARGNE ENTREPRISE**

Nous vous proposons en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail de :

1. Nous autoriser, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. Supprimer en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
3. Fixer à dix-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
4. Limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation ;
5. Décider que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni supérieure à cette moyenne ;
6. Nous conférer tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

\* \* \* \* \*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**

**Annexe 1 : Liste des mandats exercés par les membres du conseil d'administration de notre société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce**

**Liste des mandats de Monsieur Philippe de VILMORIN :**

- Président de la société : Francesco Smalto et Cie (depuis le 28 nov. 08 démission mars 2010)
- Directeur Général de la société : Poiray Joaillier (à compter du CA 23 déc.2008), Smalto (jusqu'au 9 février 2010) ;
- Président du Conseil d'Administration de la société : Jean-Louis Scherrer Haute Couture (démission mars 2010)
- Administrateur des sociétés : Poiray Joaillier, Smalto ;
- Représentant d'une personne morale président dans les sociétés : Francesco Smalto Prestige (démission mars 2010);

**Liste des mandats de Monsieur Alain DUMENIL :**

- Administrateur des sociétés : Poiray Joaillier, Smalto, ADT SIIC ;
- Président des sociétés : SRP (jusqu'à la fusion 20 mai 09) ; AD Industrie, Compagnie Paris Scène Production
- Président Directeur Général des sociétés : Acanthe Développement
- Gérant des sociétés : BSM, Padir, SC Mobilière et Immobilière JEF, Société Financière et Immobilière de la Grange Batelière (jusqu'au 23 fév. 2009), Suchet, Valor, Editions de l'Herne
- Président du Conseil d'administration des sociétés : Smalto, Poiray Joaillier, ADC SIIC, Société Nouvelle d'Exploitation de Rénovation et de Renaissance du Théâtre de Paris – SNERR
- Co-gérant de la Société : Francesco Smalto Suisse.

**Liste des mandats de Monsieur Jacques KUNTZ**

- Administrateur de la société : Poiray Joaillier

**Liste des mandats de Mme BAUR**

- Président Directeur Général : EK Boutiques (à compter DAU 10 nov.2008), SEK HOLDING (à compter DAU 10 nov.2008)
- Président : JACQUES FATH (à compter DAU 13 nov. 2008)
- Directeur Général Délégué : Smalto (à compter du 9 fév. 2010)
- Administrateur : Poiray Joaillier (à compter du 23 oct.09), Smalto (à compter du 12 juin 09)
- Gérante de la société : FERAUD SARL

### **Liste des mandats de Monsieur LE GUENIC**

- Directeur Général : Smalto (à compter du 9 février 2010)
- Directeur Général Délégué : Smalto (jusqu'au 9 février 2010)
- Gérant : SCI Montadoro
- Administrateur : Smalto, Poiray Joaillier (à compter du 25 juin 08)
- Représentant d'une personne morale présidente dans les sociétés : Smalto Cannes, Francesco Smalto International

## Annexe 2 : Résultat des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2010 12	31/03/2009 12	31/03/2008 12	31/03/2007 12	31/03/2006 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 105 460	3 045 342	76 225	76 225	76 225
Nombre d'actions					
- ordinaires	155 272 989	152 266 440	5 000	5 000	5 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 037 502	1 751 557	1 185 184	1 453 154	1 376 046
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	606 226	2 453 613	5 190 801	-2 098 943	-2 917 864
Impôts sur les bénéfices			1 575	5 925	4 875
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-9 234	-206 091	-340 177	908 284	98 107
Résultat net	615 460	2 659 704	5 529 403	-3 013 153	-3 020 846
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0.004	0.02	1 037.85	-420.97	-584.55
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0.004	0.02	1 105.88	-602.63	-604.17
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	10.00	9.00	7.00	7.00	8.00
Masse salariale	577 561	305 216	205 325	226 917	296 978
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	266 571	149 342	109 386	120 191	139 915



Désignation : SMALTO  
 Adresse : 2 RUE DE BASSANO 75116 PARIS  
 N°SIRET : 33818909500023

Durée N : 12  
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/03/2010	31/03/2009
Capital souscrit non appelé I	AA			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions,brevets,droits similaires	AF	AG	15 103	15 103
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances,acomptes immob. Incorporelles	AL	AM		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ	1 666	18 334
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS	2 159	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	122 576	22 966
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	8 851 535	8 851 535
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG	3 300	800
Autres immobilisations financières	BH	BI	132 089	133 244
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>9 169 729</b>	<b>141 505</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnement	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN	BO		
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances,acomptes versés/commandes	BV	BW		
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	BY	147 561	41 517
Autres créances (3)	BZ	CA	27 047 495	444 405
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/> )	CD	CE	575 936	
Disponibilités	CF	CG	19 234	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	59 447	
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>27 849 673</b>	<b>485 922</b>
Frais émission d'emprunts à étaler IV	CW			
Primes rembours des obligations V	CM			
Ecart de conversion actif VI	CN			
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>37 019 403</b>	<b>627 426</b>
Renvois:(1) droit bail N-1		CP	3 300	(3) Part à + 1 an [CR] N-1
			7 881 072	23 152 804
Clause réserv. propr. Immobilisations :				21 115 819
		Stocks :		Créances :

Désignation : SMALTO

Rubriques		31/03/2010	31/03/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="3 105 460"/> )	DA	3 105 460	3 045 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	14 322 986	14 185 795
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/> )	DC		
Réserve légale (3)	DD	7 622	7 622
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/> )	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/> )	DG	2 925 579	2 925 565
Report à nouveau	DH	1 884 089	(775 617)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	656 662	2 659 704
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
<b>TOTAL I</b>	<b>DL</b>	<b>22 902 398</b>	<b>22 048 412</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
<b>TOTAL II</b>	<b>DO</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	DP	8 000	25 000
Provisions pour charges	DQ		
<b>TOTAL III</b>	<b>DR</b>	<b>8 000</b>	<b>25 000</b>
<b>DETTES (4)</b>			
Emprunts obligataires convertibles	DS	10 217 767	10 217 767
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	653 886	1 410 349
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/> )	DV	761 373	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 665 596	1 017 675
Dettes fiscales et sociales	DY	182 955	311 397
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	0	1 289 976
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL IV</b>	<b>EC</b>	<b>13 481 578</b>	<b>14 247 164</b>
Ecart de conversion passif <b>V</b>	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>36 391 976</b>	<b>36 320 576</b>

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	EF		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	3 481 618	4 137 556
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)		653 886	

Désignation : SMALTO

Rubriques	France		Exportation		31/03/2010	31/03/2009
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production - biens	FD		FE		FF	
vendue - services	FG	2 037 502	FH		FI	1 751 557
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>FJ</b>	<b>2 037 502</b>	<b>FK</b>		<b>FL</b>	<b>1 751 557</b>
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	147 866
Autres produits (1) (11)					FQ	68
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>	<b>I</b>				<b>FR</b>	<b>1 899 491</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	1 420 870
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	32 611
Salaires et traitements					FY	305 216
Charges sociales (10)					FZ	149 342
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>						
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	2 504
- dotations aux provisions					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	25 000
Autres charges (12)					GE	95 550
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>II</b>				<b>GF</b>	<b>2 031 094</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>GG</b>	<b>(131 603)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>III</b>				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>IV</b>				GI	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (5)					GJ	1 354 462
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(2 694)
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	94 696
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	28 719
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>V</b>				<b>GP</b>	<b>1 475 183</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 523 679
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>VI</b>				<b>GU</b>	<b>1 523 679</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					<b>GV</b>	<b>(48 496)</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					<b>GW</b>	<b>(180 100)</b>



Désignation : SMALTO

Clôture au : 31/03/2010

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	CZ	D8	D9
Autres postes immob. incorporelles	KD 15 103	KE	KF
Terrains	KG	KH	KI
- sur sol propre	L9	KK	KL
Constructions - sur sol d'autrui	M1	KN	KO
- install.générales	M2	KQ	KR
Install.techn.,mat.,outillage indust.	M3	KS 2 159	KU
- installations générales, agencmts, aménag.	KV 10 242	KW	KX
Autres immob. - matériel de transport	KY 3 344	KZ	LA
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier	LB 135 300	LC	LD
- emballages récupérables et divers	LE	LF	LG
Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
Avances et acomptes	LK	LL	LM
<b>TOTAL III</b>	<b>LN 171 046</b>	<b>LO</b>	<b>LP</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
Autres participations	8U 8 851 535	8V	8W
Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières	1T 134 044	1U	1V 4 721
<b>TOTAL IV</b>	<b>LQ 8 985 579</b>	<b>LR</b>	<b>LS 4 721</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>OG 9 171 728</b>	<b>OH</b>	<b>OJ 4 721</b>

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
		par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I	IN	CO	D0	D7	
Autres postes immo.incorporelles Tot. II	IO	LV 15 103	LW	1X	
Terrains	IP	LX	LY	LZ	
- sur sol propre	IQ	MA 20 000	MB	MC	
Constructions - sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
- install.général., agencmt	IS	MG	MH	MI	
Install.techn.,matériel,outillage indust.	IT	MJ 2 159	MK	ML	
- install.général., agencmt	IU	MM 10 242	MN	MO	
Autres immob. - matériel de transport	IV	MP 3 344	MQ	MR	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	IW	MS 135 300	MT	MU	
- emballages récupér.	IX	MV	MW	MX	
Immobilis. corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
<b>TOTAL III</b>	<b>IY</b>	<b>NG 3 344</b>	<b>NH 167 702</b>	<b>NI</b>	
Participations par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW	
Autres participations	I0	OX 8 851 535	OY	OZ	
Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilis. financières	I2	2E 3 375	2F 135 389	2G	
<b>TOTAL IV</b>	<b>I3</b>	<b>NJ 3 375</b>	<b>NK 8 986 925</b>	<b>2H</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>I4</b>	<b>OK 6 719</b>	<b>OL 9 169 729</b>	<b>OM</b>	

Désignation : SMALTO

Clôture au : 31/03/2010

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
	Immobilisations amortissables	Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissemts fin exercice
Frais établist, développement I					
Autres immob.incorporelles II	15 103				15 103
Terrains					
- s/sol propre	666		1 000		1 666
Constructions - s/sol autrui					
- inst.général.					
Install.techn., mat.,outillage	2 159				2 159
- inst.agencmts	6 777		1 024		7 801
Aut. immob. corporelles	3 344			3 344	
- mat.transport					
- mat.bureau	114 034		741		114 775
- embal.réc.div.					
<b>TOTAL III</b>	<b>126 980</b>		<b>2 766</b>	<b>3 344</b>	<b>126 402</b>
<b>TOTAL (I à III)</b>	<b>142 084</b>		<b>2 766</b>	<b>3 344</b>	<b>141 505</b>

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises		
Différentiel de durée et autres		Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
<b>TOTAL III</b>							
Acquis. de titres							
<b>TOTAL IV</b>							
<b>TOTAL (I à IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>TOTAL non ventilé</b>		NW = (NP + NQ + NR)		NY = (NS + NT + NU)			NZ = (NW - NY)

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler					
Primes de rembt obligations					

Désignation : SMALTO

Clôture au : 31/03/2010

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations		DIMINUTIONS Reprises		Montant à la fin de l'exercice	
Prov. gisements miniers, pétroliers	3T		TA		TB		TC	
Prov. pour investissement	3U		TD		TE		TF	
Prov. pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
Dont majoration except. 30%	D3		D4		D5		D6	
Implant. étrang. avant 01/01/92	IA		IB		IC		ID	
Implant. étrang. après 01/01/92	IE		IF		IG		IH	
Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>		<b>TS</b>		<b>TT</b>		<b>TU</b>	
Prov. pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Prov. pour garanties clients	4E		4F		4G		4H	
Prov. pertes marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Prov. pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Prov. pensions, obligations simil.	4X		4Y		4Z		5A	
Prov. pour impôts	5B		5C		5D		5E	
Prov. pour renouvellement immo.	5F		5H		5J		5K	
Prov. pour gros entretien et revi.	EO		EP		EQ		ER	
Prov. charges s/congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres prov. risques et charges	5V	25 000	5W		5X	17 000	5Y	8 000
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>25 000</b>	<b>TV</b>		<b>TW</b>	<b>17 000</b>	<b>TX</b>	<b>8 000</b>
Prov. immobilisat. incorporelles	6A		6B		6C		6D	
Prov. immobilisat. corporelles	6E		6F		6G		6H	
Prov. titres mis en équivalence	02		03		04		05	
Prov. titres de participation	9U		9V		9W		9X	
Prov. autres immo. financières	06		07		08		09	
Prov. stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Prov. comptes clients	6T	41 517	6U		6V		6W	41 517
Autres prov. pour dépréciation	6X	439 405	6Y	5 000	6Z		7A	444 405
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>480 922</b>	<b>TY</b>	<b>5 000</b>	<b>TZ</b>		<b>UA</b>	<b>485 922</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>505 922</b>	<b>UB</b>	<b>5 000</b>	<b>UC</b>	<b>17 000</b>	<b>UD</b>	<b>493 922</b>
Dont dotations et reprises			UE	5 000	UF	17 000		
- d'exploitation			UG	0	UH	0		
- financières			UJ		UK			
- exceptionnelles								
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice							10	



## Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010

### Sommaire

1.	Faits marquants.....	29
1.1.	Changement de dénomination sociale.....	29
1.2.	Changement de dirigeants.....	29
1.3.	Augmentations de capital.....	29
2.	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	30
3.	Règles et méthodes comptables.....	30
3.1.	Immobilisations corporelles.....	31
3.2.	Immobilisations incorporelles.....	31
3.3.	Immobilisations financières.....	32
3.4.	Créances clients et comptes rattachés.....	32
3.5.	Valeurs mobilières de placement.....	32
3.6.	Provisions pour risques et charges.....	32
3.7.	Recours à des estimations.....	32
3.8.	Chiffre d'affaires.....	33
4.	Notes sur le bilan.....	33
4.1.	Immobilisations incorporelles.....	33
4.2.	Immobilisations corporelles.....	33
4.3.	Titres de participation.....	33
4.4.	Autres créances.....	34
4.5.	Valeurs mobilières de placement.....	34
4.6.	Composition du capital social.....	34
4.7.	Variations des capitaux propres.....	34
4.8.	Information sur les valeurs donnant accès au capital.....	35

4.9.	Etat des créances et des dettes.....	36
5.	Notes sur le compte de résultat .....	37
5.1.	Résultat financier.....	38
5.2.	Résultat exceptionnel.....	38
5.3.	Résultat par action .....	38
5.3.1.	Résultat par action .....	38
5.3.2.	Résultat par action dilué .....	38
6.	Autres informations .....	39
6.1.	Effectif moyen .....	39
6.2.	Rémunération des organes de direction .....	39
6.3.	Engagements hors bilan.....	40
6.3.1.	Nantissement, Cautions.....	40
6.3.2.	Soutien à FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.....	40
6.3.3.	Engagement retraite.....	40
6.3.4.	Engagements reçus .....	41
6.4.	Informations relatives aux entreprises liées .....	41
7.	Autres informations sur le bilan et le compte de résultat .....	42

## **1. Faits marquants**

### **1.1. Changement de dénomination sociale.**

L'Assemblée Général du 22 avril 2009 a décidé d'adopter une nouvelle dénomination sociale, à savoir : SMALTO.

### **1.2. Changement de dirigeants**

Par un Conseil d'Administration du 9 février 2010, Monsieur Thierry Le Guénic a été nommé Directeur Général en remplacement de Monsieur Philippe Levêque de Vilmorin.

Ce même Conseil d'Administration a nommé Mme Baur Directeur Général Délégué de la société.

### **1.3. Augmentations de capital.**

En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 31 juillet 2009, agissant sur délégation de pouvoirs conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 10 juillet 2008, il a été constaté que le capital social a été porté de 3 045 342,11 euros à 3 057 562,13 euros.

Cette augmentation est due à l'exercice de 711 001 BSA donnant lieu à la création de 711 001 actions nouvelles compte tenu de la base de conversion de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Par décision du 30 septembre 2009, le capital social a été réduit de 13.31 euros, par affectation aux autres réserves. Le capital est porté à la somme de 3 057 548,82 euros.

En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 27 novembre 2009, agissant sur délégation de pouvoirs conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 10 juillet 2008, il a été constaté que le capital social a été porté de 3 057 548,82 euros à 3 060 050 euros.

Cette augmentation de capital est due à l'exercice de 125 059 BSA donnant lieu à la création de 125 059 actions nouvelles compte tenu de la base de conversion de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2009 usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009 en sa première résolution, a augmenté le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes telles que définies à ladite assemblée, d'une somme de 43 209,78 euros par création de 2 160 489 actions nouvelle de 0.02 euro de valeur nominale par action avec une prime d'émission de 0.08 euro par action.

Le capital a été porté à la somme de 3 103 259,78 euros.

En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 février 2010, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 10 juillet 2008, il a été constaté que le capital social a été porté de 3 103 259,78 euros à 3 105 459,78 euros.

Cette augmentation est due à l'exercice de 110 000 BSA donnant lieu à la création de 110 000 actions nouvelles compte tenu de la base de conversion de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Le Conseil d'Administration du 15 juin 2010 usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009 en sa première résolution, a augmenté le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes telles que définies à ladite assemblée, d'une somme de 288 153,60 euros par création de 14 407 680 actions nouvelles de 0.02 euro de valeur nominale par action avec une prime d'émission de 0.08 euros par action.

Le capital a été porté à la somme de 3 393 613, 38 euros.

Aucun autre événement significatif ne s'est produit au cours de l'exercice écoulé.

## **2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

En date du 15 juin 2010 le Conseil d'Administration de SMALTO a constaté une augmentation de capital, conformément à la compétence qui lui a été délégué par l'AGE du 30 novembre, portant le capital social à 3 393 613,38 euros pour 169 680 669 actions, cette émission est liée à une levée de fonds de 1 440 K€ dans le cadre de la loi TEPA.

En date du 30 juin 2010, la société SMALTO a signé une convention de postposition avec sa filiale FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl, les créances de SMALTO sur sa filiale seront remboursées après tout autre créancier à hauteur de la situation nette négative de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl.

## **3. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de cette dernière, s'est engagée à apporter à Francesco Smalto International son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de son compte courant jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2010. Toutefois, si la trésorerie de la société Francesco Smalto International le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ce compte courant sans que cela mette en péril la société Francesco Smalto International.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	3 à 6 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

### 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les méthodes suivantes :

Logiciels	3 ans
-----------	-------

### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus values latentes et les perspectives de rentabilité.

### 3.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### 3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Pour la détermination du résultat de cession les titres les plus anciens sont réputés sortis les premiers selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Lorsque la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision est comptabilisée pour le montant de la différence.

### 3.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

### 3.7. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, la valorisation des stocks et des créances ainsi que le montant des provisions pour risques et charges.

### 3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé de refacturations de charges à ses filiales. Il est comptabilisé lors de la réalisation des prestations effectuées pour le compte de ces dernières.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels.

### 4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des agencements, du mobilier et du matériel de bureau.

### 4.3. Titres de participation

Les titres de participation se décomposent comme suit :

en €	31/03/2009	Acquisitions	Cessions	31/03/2010
Francesco Smalto International SAS	6 639 034			6 639 034
Luxury Distribution Cannes SAS	2 212 500			2 212 500
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	1			1
<b>Total</b>	<b>8 851 535</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 851 535</b>

Les filiales Luxury Distribution Cannes SAS, Francesco Smalto (Suisse) Sàrl et Francesco Smalto International SAS ont une situation nette inférieure à la valeur nette comptable des titres. Un test de dépréciation a été effectué, et fait ressortir des survaleurs latentes sur les actifs incorporels de ces filiales (fonds de commerce, droit au bail, marque). Ainsi, l'actif net réévalué des filiales précitées ressort supérieur à la valorisation des titres de ces mêmes filiales au bilan de Smalto. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de la société.

#### 4.4. Autres créances

Les autres créances à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice sont composées des comptes courants (et de leurs intérêts) sur les sociétés :

- FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL (FSI) pour 22 182 K€
- FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl pour 2 649.3 K€
- SMALTO UK pour 439 K€ (dépréciée intégralement),
- Alliance Designers pour 1 438 K€ .

SMALTO SA a signé un protocole d'accord avec la société Alliance Designers le 9 septembre 2010 déterminant de manière définitive le prix d'achat de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Ce protocole solde ainsi de manière définitive et irrévocable toute revendication en provenance d'Alliance Designers de complément de prix sur la filiale Suisse. Du fait de cet accord entre les parties, la créance de 1 438 K€ sur Alliance Designers n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

#### 4.5. Valeurs mobilières de placement

La société dispose de valeurs mobilières de placement (CAAM Trésor jour FR0007070412) achetées au prix de 4028,30 €, ayant une cotation à la date de clôture de 4 113,83 € générant une plus value latente de 7 612 €.

La société dispose également d'une autre ligne de valeurs mobilières de placement (SG Monétaire Etat FCP FR0000422982) achetées au prix de 2162.40 €, ayant une cotation à la date de clôture de 2162.89 € générant une plus value latente de 49 €.

#### 4.6. Composition du capital social

Au 31 mars 2010, le capital social entièrement libéré se compose de 155.272.989 actions d'une valeur nominale de 0.02€.

#### 4.7. Variations des capitaux propres

en €	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/03/2009	3 045 342	14 185 794	7 622	2 925 565	-775 616	2 659 706	22 048 413
Augmentation de capital du 31/12/2009	43 210	137 191					180 401
Exercice de BSA	16 921						16 921
Réduction de capital pour un nominal à 0,02 €	-13			13			0
Affectation résultat	0				2 659 706	-2 659 706	0
Résultat au 31/03/2010	0					656 662	656 662
<b>Total au 31/03/2010</b>	<b>3 105 460</b>	<b>14 322 985</b>	<b>7 622</b>	<b>2 925 578</b>	<b>1 884 087</b>	<b>656 663</b>	<b>22 902 398</b>

#### 4.8. Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 a également pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donnera droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnera droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euros. Au 31 mars 2010, 946 060 Bons de souscription ont été exercé. Par conséquent, à la clôture 103 637 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années et doivent être exercés au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2013.
  
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120 € de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960 € remboursables. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donne droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euros. Au 31 mars 2010, aucune obligation n'avait été convertie. La conversion peut être effectuée jusqu'au 1er juillet 2013.

#### 4.9. Etat des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts	3	3	0
Autres immobilisations financières	132	0	132
Autres créances clients	148	148	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1	1	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	9	9	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	265	265	0
Groupe et associés	24 832	1 679	23 153
Débiteurs divers	1 941	1 941	0
Charges constatées d'avance	59	59	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 390</b>	<b>4 105</b>	<b>23 285</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2		
Prêts et avances consentis aux associés	24 832		

<i>ETAT DES DETTES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	10 218	218	10 000	0
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	654	654	0	0
Emprunts et dettes financières divers	761	761	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 666	1 666	0	0
Personnel et comptes rattachés	44	44	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92	92	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	37	37	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	10	10	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 482</b>	<b>3 482</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	761			

## 5. Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2 038 K€, en hausse de 16 % par rapport au 31 mars 2009, et est composé de deux éléments :

- Les refacturations auprès des sociétés du groupe des frais inhérents à son activité de gestion administrative et financière.
- Les refacturations des locations immobilières et les assurances liées directement aux activités de la société FSI ;

Les autres achats et charges externes sont en baisse de 7,6% et s'établissent à 1 313 K€. Les différentes variations constituant ce poste sont les suivantes :

- Les locations immobilière et charges locatives sont en baisse de 25% et ressort à 678.5 K€ (diminution des surfaces et baisse des prix des locaux du siège social).
- Le poste « Assurances » est en hausse de 11% portant celui-ci à 111 K€ du fait du nouveau magasin de Troyes et d'un nouveau contrat d'assurance des marchandises transportées,
- Le poste « Autres achats et charges externes » ressort à 523 K€ (hors assurances et locations immobilières). Il est en hausse de 23%, soit +101 K€ imputable principalement à une hausse des postes mise à disposition du personnel extérieur à l'entreprise (+31 K€), honoraires des Commissaires Aux Comptes (+30 K€), honoraires d'avocats (+31 K€),

Consécutivement à l'intégration du personnel administratif et de management directement au sein de la société, les salaires et charges sociales s'établissent à 802.9 K€.soit une hausse de 348.3 K€ sur une année.

,

### 5.1. Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2010 est principalement composé des éléments suivants :

<b>en K€</b>	
Produits des intérêts sur comptes courants	1 183.1
Charges d'intérêts sur comptes courants	-45.7
Charges d'intérêts sur découvert bancaire	-21.4
Charges d'intérêts sur emprunt obligataire	-300.0
<b>Résultat Financier</b>	<b>816.0</b>

### 5.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de – 66 K€ est essentiellement composé d'un litige ayant connu un dénouement défavorable en 2007.

### 5.3. Résultat par action

#### 5.3.1. Résultat par action

Le résultat net de l'exercice du 01/04/2009 au 31/03/2010 est de 656 662.39 €. Le capital social est constitué de 155.272.989 actions ordinaires.

Le résultat par action est donc de 0.004 euro.

#### 5.3.2. Résultat par action dilué

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 155.272.989
- Nombre d'actions au titre des obligations : 83 333 000
- Nombre d'actions au titre des BSA : 103 637 940 (en tenant compte de 946 060 BSA déjà exercés à fin mars 2010)
- Soit un total de 342 243 929 actions

Le résultat net recomposé sur la base de l'exercice des obligations et des BSA est alors de :

- Résultat net de l'exercice : 656 662.39 euros
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations : 299 998.8 euros
- Réintégration d'une commission de gestion : 2 834.73 euros
- Soit un résultat net recomposé de 959 495.92 euros

Le résultat par action dilué s'élève donc à 0.0028 euro pour 342 243 929 actions.

## **6. Autres informations**

### **6.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 10 salariés au 31 mars 2010 et se répartit comme suit :

- Salariés cadres	5
- Salariés non cadres	4
- Dirigeant	1

### **6.2. Rémunération des organes de direction**

Une rémunération de 101.5 K€, soit 10 K€ par mois a été versée au titre du mandat de Directeur Général à M. Philippe de VILMORIN jusqu'au 8 février 2010. M. Philippe de VILMORIN a bénéficié également du versement d'une cotisation définie au titre d'une « retraite sur complémentaire » égale à 6% de sa rémunération brute jusqu'au plafond puis de 3,6% au-delà.

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC a conclu un contrat de prestation de service en date du 28 août 2008. Au titre de ce contrat et d'un avenant signé le 04/01/2010, et au cours de cet exercice il a été versé la somme de 180 K€ hors taxes au titre de l'exercice 2010.

Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux autres mandataires sociaux.

### 6.3. Engagements hors bilan

#### 6.3.1. Nantissement, Cautions

##### 6.3.1.1. Engagements donnés :

La société n'a souscrit aucun engagement et n'est assujetti à aucun privilège, protêt ou nantissement.

##### 6.3.1.2. Engagements reçus :

Au titre d'une autorisation de découvert bancaire à hauteur de 1,5 M€ contractée par la société auprès de la banque Neuflyze OBC, deux engagements ont été reçus :

- une garantie/gage de titres a été donnée par ARDOR CAPITAL
- une caution solidaire de Monsieur DUMENIL à hauteur de 540 000 €.

#### 6.3.2. Soutien à FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL

La société SMALTO n'entend pas demander le remboursement de son compte courant au cours des douze prochains mois. Toutefois, si des excédents de trésorerie le permettent, votre société se réserve le droit de demander le remboursement partiel ou total de ce compte courant sans que ce remboursement mette en cause l'exploitation de la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.

#### 6.3.3. Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite (IDR) évaluées au 31 mars 2010 sont d'un montant de 3 075 euros et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée

Ensemble de la population présente à la clôture

Éliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si celui-ci n'est pas effectif, à la clôture.

Rémunération

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales

Le taux de charges sociales appliqué est un taux moyen de 50%.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite résulte :  
De l'application de la convention collective de la société  
De l'ancienneté de l'employé au départ en retraite  
Du salaire mensuel chargé décrit plus haut

Autres hypothèses

Taux de projection à 2% (variation des salaires)

Taux d'actualisation à 3.74% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%)

Taux de rotation du personnel varie entre 0% et 38% en fonction des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âge retenues (établi sur une moyenne de 4 ans)

Table de mortalité année 2005

#### 6.3.4. Engagements reçus

#### 6.4. Informations relatives aux entreprises liées

<b>Bilan</b>	<b>Groupe SMALTO</b>	<b>Autres</b>
<b>Actif</b>		
Titre de participation	8 851.5	
Dépôt de Garantie		105.3
Clients & comptes rattachés	102.3	3.9
Autres créances	24 831.5	1 438.4
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs		1 018.7
Emprunts et dettes financières	761.3	
<b>Compte de résultat</b>		
Charges d'exploitation		610.1
Produits d'exploitation	2 037.5	
Charges financières	45.7	
Produits financiers	1 183.1	

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

## 7. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

Liste des Filiales et participations					
Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
<b>Filiales (plus de 50%)</b>					
Francesco Smalto International	94 670 €	100%	6 639 034 €	22 182 253 €	19 481 707 €
	-3 927 005 €		6 639 034 €		-2 308 573 €
Luxury Distribution Cannes	2 212 500 €	100%	2 212 500 €		866 449 €
	984 478 €		2 215 500 €		431 483 €
Smalto (Suisse) Sàrl	20 000 CHF	100%	1 CHF	4 089 327 €	2 300 188 CHF
	- 4 084 809 CHF		1 CHF		4 099 753 CHF
<b>Participations (10 à 50%)</b>					
<b>Autres Titres</b>					

(1) y compris résultat de l'exercice

# **SMALTO**

Société Anonyme

2, rue Bassano  
75116 PARIS

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2010

AUDIT ET CONSEIL UNION  
17, bis rue Joseph-de-Maistre  
75876 PARIS Cedex 18

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **SMALTO**

Société Anonyme  
2, rue Bassano  
75116 PARIS

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2010

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender cette année encore les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à notre propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La société évalue la valeur d'inventaire de ses participations et créances rattachées selon les méthodes décrites dans les notes 3.3 et 3.4 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables applicables respectivement aux immobilisations financières et aux créances. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société relative à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées au vu de la composition de l'actif net, des plus-values latentes et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et, sur la base des éléments disponibles à ce jour nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 mars 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 septembre 2010

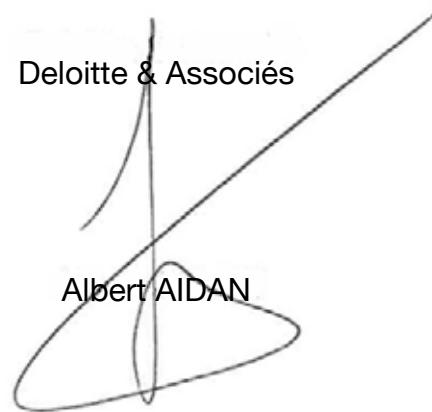
Les Commissaires aux Comptes

Audit et Conseil Union



Jean-Marc FLEURY

Deloitte & Associés



Albert AIDAN





défilé collection Automne Hiver 2010-11



Application sur iPhone®

## Smalto

**2, rue de Bassano 75016 Paris**  
Tél. +33 01 56 62 66 00 Fax. +33 01 40 27 57 85  
[www.smalto.com](http://www.smalto.com)

SA au capital de 3 393 613,38 €  
RCS Paris 338 189 095

[www.smalto.com](http://www.smalto.com)